

(2004/C 88 E/0724)

QUESTION ÉCRITE E-0677/04**posée par Proinsias De Rossa (PSE) à la Commission**

(9 mars 2004)

Objet: Viande d'animaux sauvages: gestion de la faune et de la flore sauvages par la concession du bois

Après l'adoption par le Parlement européen du rapport De Rossa sur la pétition 461/2000, la Commission compte-t-elle soutenir les mesures proposées par l'industrie et les ONG de défense de l'environnement visant à instaurer une gestion de la faune et de la flore sauvages par la concession du bois en Afrique centrale et occidentale? La Commission a-t-elle l'intention de proposer l'application de mesures spécifiques pour promouvoir la gestion de la faune et de la flore sauvages par les sociétés forestières?

(2004/C 88 E/0725)

QUESTION ÉCRITE E-0678/04**posée par Proinsias De Rossa (PSE) à la Commission**

(9 mars 2004)

Objet: Viande de brousse – Plan d'action en faveur de la biodiversité

Eu égard au soutien apporté par le Parlement au rapport De Rossa sur la pétition 461/2000 et au Plan d'action 2000 en faveur de la biodiversité, quels investissements ont été effectués pour soutenir l'amélioration de la gestion de la flore et de la faune sauvages et réaliser ainsi les objectifs de ce plan d'action?

(2004/C 88 E/0726)

QUESTION ÉCRITE E-0681/04**posée par Proinsias De Rossa (PSE) à la Commission**

(9 mars 2004)

Objet: Viande de brousse – évaluations de la pauvreté

Eu égard au soutien apporté par le Parlement au rapport De Rossa sur la pétition 461/2000, la Commission entend-elle financer la recherche sur l'importance que représentent la viande de brousse et la faune sauvage pour la subsistance des populations pauvres, particulièrement en Afrique occidentale et centrale?

Quelles mesures la Commission a-t-elle prises en vue d'intégrer dans ses évaluations de la pauvreté et ses études stratégiques par pays des critères tenant compte de l'importance que revêtent la faune sauvage et la viande de brousse pour la subsistance des populations pauvres des pays d'Afrique occidentale et centrale? Entend-elle publier ces critères? Des mesures seront-elles prises pour intégrer ces considérations dans des stratégies et des évaluations existantes?

Réponse commune
aux questions écrites E-0676/04, E-0677/04, E-0678/04 et E-0681/04
donnée par M. Nielson au nom de la Commission

(27 avril 2004)

La revue à mi-parcours menée actuellement dans le cadre des documents de stratégie, requiert, pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), qu'un profil environnemental du pays (CEP) soit annexé aux documents de revue. Cette annexe devrait identifier d'importantes questions environnementales, notamment celles de la biodiversité et de la viande de brousse, et, par conséquent, servir de base pour la suite du dialogue engagé avec le pays partenaire concerné afin d'aborder ces problèmes. Les critères spécifiques restent à définir.

La Commission n'effectue pas ses propres évaluations de la pauvreté, mais se sert de celles opérées par d'autres bailleurs de fonds ou par les administrations nationales.